



ARRÊTÉ N° 02A20221104047

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Arrêté de la Région Corse et de la Corse du Sud.

Vu le code général de la Fonction Publique.

Considérant que, les articles L.136-1 et suivants et L.512-6, L.512-7, L.512-9 et L.512-10, ont confié le soin aux Centres de Gestion d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de Catégories A et B dont les concours ont été décentralisés et de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, dont les concours ont été décentralisés, et de catégorie C, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales du Département de la Corse du Sud, et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud.

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 3 déclarations, établies du 03/11/2022 au 04/11/2022 :

| Déclarations portant sur un grade de catégorie A : | Déclarations portant sur un grade de catégorie B : | Déclarations portant sur un grade de catégorie C : |
|--|--|--|
| 0 | 1 | 2 |

Article 2 : Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Région.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés ».

Fait à AJACCIO le 4 novembre 2022

Monsieur ANTOINE OTTAVI,

PRESIDENT

| N° de déclaration / collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvret aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V02A221100833982001 COLLECTIVITE DE CORSE | Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité | 35h00 | ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 02/11/2022 | 01/12/2022 |
| | Agent du courrier Aiacciù, à l'Hôtel de Région. DIRECTION DES MOYENS GENERAUX PUMONTI / DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE Sous l'autorité du chef de service de la questure, vous aurez en charge les missions suivantes : Missions principales : - Assurer au quotidien l'enregistrement du courrier - Prise en charge des recommandés et chronos enregistrement/suivis - Préparation des pochettes et bacs à destination des différents sites - Affranchissement du courrier, fiches de paies - Savoir identifier et gérer les besoins - Répondre aux demandes faites par l'ensemble des services Missions secondaires : - Distribution du courrier, parapheurs en interne et sur les sites distants - Assurer l'accueil/standard auprès du public - Conseiller les interlocuteurs dans leurs démarches administratives - Réservation des salles de réunions | | | | | |
| V02A221100835838001 COLLECTIVITE DE CORSE | Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 03/11/2022 | 01/01/2023 |
| | Dessinateur(trice) projeteur(trice) DIRECTION ADJOINTE CHEMINS DE FER ET MOBILITE Placé au sein de la Direction adjointe des chemins de fer et de la mobilité, plus précisément du service des investissements de la mobilité, l'agent est chargé du suivi et du contrôle des travaux de topographie, de l'élaboration de la faisabilité et du dimensionnement d'opérations neuves, d'améliorations et d'entretien d'infrastructures des programmes ferroviaires et intermodaux et de leur implantation (bâtiments et infrastructure linéaires). L'agent est également chargé de gérer les bases cartographiques et numériques de l'ensemble de la direction des transports et à élaborer les présentations graphiques (cartographie,PAO) avec offre O02A221100835838 https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o02a221100835838-dessinateur-trice-projeteur-trice/2 | | | | | |
| V02A221100836292001 COLLECTIVITE DE CORSE | Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe | Poste créé suite à un nouveau besoin | 35h00 | à pourvoir par voie statutaire | 04/11/2022 | 01/12/2022 |
| | chef du bureau Animation et Développement de projets/changement de filière Direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive <i>Changement de filière</i> https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o02a221100836292-chef-bureau-animation-developpement-projets-changement-filiere | | | | | |